



SYNDICAT DES PSYCHIATRES FRANÇAIS

Le 19 Octobre 2020

Communiqué de Presse

Au cours des séances de négociations du 14 octobre 2020 la CNAM a présenté ses propositions de mesures relatives à la nomenclature.

Le Syndicat des Psychiatres Français (SPF) regrette le manque d'ambition de la CNAM car la psychiatrie nécessite des mesures plus profondes pour rendre pérenne le maintien des pratiques libérales.

La lettre de cadrage du Ministre est pourtant claire sur la nécessité de revaloriser les spécialités pratiquant peu d'actes techniques.

Une hausse de 2,5 % sur 4 ans ne correspond en rien à une valorisation et permet à peine le maintien de la valeur de l'acte.

Selon l'aveu même de la CNAM, une augmentation de l'APY (Avis Ponctuel de Consultant pour les psychiatres, neuropsychiatres ou neurologues) valoriserait surtout les neurologues car 80 % des APY sont cotés par ces derniers qui ne représentent que 12,7% des professionnels concernés par l'APY. Le constat est sans appel : les règles actuelles d'utilisation de l'APY ne sont pas adaptées à l'exercice de la psychiatrie.

Nous demandons de revoir en urgence les modalités d'utilisation de l'APY pour les psychiatres et pédopsychiatres.

Il est aujourd'hui indispensable d'améliorer l'accès à la consultation du psychiatre et de favoriser la fluidité des parcours en psychiatrie par de véritables mesures incitatives.

La pédopsychiatrie est la grande oubliée de ces propositions :

– il est déplorable de constater qu'une proposition de consultation complexe, destinée aux enfants de l'aide sociale à l'enfance (ASE), n'est réservée qu'aux seuls pédiatres et généralistes. C'est oublier la place des pédopsychiatres auprès de cette population éminemment fragile. Le suivi médical et psychiatrique de ces enfants est lourd, il nécessite beaucoup de travail de coordination et doit faire l'objet d'une consultation complexe pour la psychiatrie.

– il est incompréhensible de constater que des consultations complexes, pour les enfants souffrant de troubles DYS ou du neurodéveloppementaux, excluent les pédopsychiatres et psychiatres. Ils sont régulièrement sollicités car parfaitement capables d'assurer dépistage et stratégie thérapeutique en conformité avec les dernières recommandations.

Selon l'actuel Nomenclature Général des Actes et Prestations (NGAP), les pathologies complexes ou instables n'existent pas en psychiatrie et en pédopsychiatrie. Pour l'heure, aucune consultation spécifique ne concernerait la psychiatrie. Que penser de cette absence ? Sinon qu'elle témoigne du peu de considération des décideurs à l'endroit de notre spécialité, qui n'en est peut-être plus une, puisque médecins généralistes et pédiatres suffisent.